

Unlocking Public and Private Finance for the Poor

Annexe 1

Termes de référence

Pour le plan directeur de développement du bassin fluvial de Gambie, assistance technique et examen juridique de l'Organisation de Mise en valeur du fleuve Gambie

https://uncdf.link/bluepeace

Contenu

1.	À propos de ce document			
2.	Contexte			
	2.1.	Justification de la demande de proposition	3	
	2.2.	À propos de l'UNCDF	4	
			4	
	2.3.	À propos du Mouvement Blue Peace	4	
	2.4.	À propos de l'Organisation du bassin du fleuve Gambie	5	
3.	Aperç	çu des Termes de référence	5	
	3.1.	L'objectif de l'Appel à Proposition	5	
	3.2.	Aperçu les critères d'acceptation des livrables		
	3.3.	Le rôle de l'UNCDF	7	
	3.4.	Étapes et calendrier de paiement	7	
	3.4.1. Lot numéro 1. Principal livrable - PDDI			
	3.4.2. Lot numéro 2. Sous-livrable - Assistance technique		8	
	3.4	4.3. Lot numéro 3. Sous-livrable - Revue du cadre légal, juridique et institutionnel :	8	
4.	Arran	gements institutionnels	9	
	4.1.	Gestion du projet	9	
5.	Empla	acement, durée et début des travaux	10	
	5.1	Emplacement des travaux		
	5.2	Durée du travail		
	5.3	Début du travail		
6.	Quali	fication des fournisseurs de services		
7.	Exige	ences en matière de rapports	11	
8.	Examen et paiement		11	
9.		Extensions		
10.	Documents annexes			
DÁC	, , , , ,		11	

1. À propos de ce document

Ce document vise à fournir un contexte de haut niveau et des informations de base nécessaires pour mieux comprendre le programme Blue Peace, cet appel àde proposition (AP) et ses Termes de références(ToR). Les Termes de références sont en Annexe 2 : Termes de référence du Plan directeur pour le développement intégré des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal. Cependant, ils sont également expliqués ci-dessous.

2. Contexte

2.1. Justification de la demande de proposition

L'UNCDF est une agence des Nations Unies qui met les finances publiques et privées au service des plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde. Avec son mandat et ses instruments, l'UNCDF propose des modèles de financement zu dernier kilomètre qui débloquent les ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement économique local.

L'UNCDF s'est associée à l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC) pour lancer un nouveau programme appelé *Blue Peace Financing* (Paix bleue). Blue Peace aide les pays et les différentes communautés à favoriser une coopération pacifique dans le partage des ressources en eau. La majorité des ressources en eau à l'échelle mondiale existent au-delà des frontières sous forme de rivières, de lacs, etc. Par exemple, en Afrique, 80% des ressources en eau douce traversent des frontières souveraines. Historiquement, l'eau a été une source majeure de conflits alors que les sociétés se disputaient la propriété des ressources en eau.

Blue Peace encourage la mise en place cadres institutionnels et juridiques communs qui rassemblent les pays dans leur engagement à résoudre pacifiquement les disputes sur les ressources en eau et à utiliser leur eau comme fondement d'une collaboration économique et diplomatique plus large. Blue Peace transforme la concurrence sur les ressources limitées en eau douce en collaboration, ce qui se traduit par des sociétés plus pacifiques, plus cohérentes et durables.

L'objectif du mécanisme de financement de Blue Peace est de créer des incitations au financement et à l'assistance technique afin de promouvoir la coopération transfrontalière en matière d'eau. La phase pilote du mécanisme de financement de Blue Peace est actuellement en cours en Afrique de l'Ouest. En 1978, trois pays riverains, la Guinée, le Sénégal et la Gambie, ont accepté de partager les ressources en eau du bassin du fleuve Gambie. L'Organisation du bassin fluvial (OBF) a été créée pour gérer le bassin fluvial de Gambie en tant que ressource pour le compte des pays membres : l'Organisation de développement du bassin fluvial de Gambie (OMVG). En 1983, la Guinée-Bissau rejoint l'OVMG en tant que quatrième État membre. Quelques années plus tard, le mandat de l'OMVG a été étendu aux bassins fluviaux de Kayanga-Geba et Koliba-Corubal.

Lorsqu'une ressource en eau comme une rivière est partagée avec plus d'un pays, les investissements dans ce bassin fluvial ont tendance à suivre la nature administrative des pays. Étant donné qu'une OBF est une entité supranationale, dans la plupart des régions, elle n'a pas d'accès direct aux marchés internationaux des capitaux. À l'heure actuelle, il n'existe aucun instrument financier qui pourrait canaliser le financement directement vers une OBF comme l'OMVG. A partir d'aujourd'hui, l'OMVG tire ses ressources financières pour ses projets principalement des contributions individuelles des États membres. Le processus est généralement lent et, du point de vue de l'investissement, inefficace, ce qui donne lieu à un réseau complexe de conditionnalités et de contrats. En même temps, puisque les quatre pays membres de l'OMVG sont des pays en développement dont les limites sont différentes sur le niveau d'emprunt au niveau souverain, le programme d'investissement de l'OMVG est en retard en raison du manque de capitaux d'investissement.

Le mécanisme de financement de Blue Peace vise ainsi à innover et à créer de nouvelles voies d'accès au capitaux des marchés financiers pour les investissements dans la coopération transfrontalière et multisectorielle en matière d'eau. Plus précisément, ,e développement de plans d'investissement conjoints transfrontaliers et multisectoriels est au cœur de cette approche novatrice. Cependant, les plans d'investissement conjoints sont eux-mêmes le produit d'un plan directeur. Par conséquent, le point de départ d'une OBF fonctionnel et efficace est que l'organisation développe un plan directeur de

développement intégré à l'échelle du bassin qui soit inclusif et qui a été approuvé par les pays riverains. Pour le cas pilote, *Blue Peace Financing* s'engage à soutenir OMVG à élaborer son Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) des bassins de l'OMVG. Le PDDI produira un plan d'investissement (Master Plan) conjoint basé sur l'écologie fluviale, les priorités d'investissement des pays riverains et les spécificités des collectivités territoriales. De plus, le Plan d'investissement conjoint produira un programme d'investissement composé de projets qui sont finançables, peu importe leur emplacement physique ou leur orientation sectorielle.

Dans ce contexte, l'UNCDF lance cet AP dans le but d'identifier un partenaire technique (qui peut être un consortium d'entreprises) qui serait en mesure de répondre aux exigences de l'UNCDF et de ses partenaires Blue Peace pour soutenir l'OMVG tel que décrit dans le document ci-joint en Annexe 2 (en français et anglais) : Termes de référence du Plan directeur pour le développement intégré des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal, et sections 3.1 et 3.2 ci-dessous.

2.2. À propos de l'UNCDF

L'UNCDF est une agence des Nations Unies qui a pour mandat de soutenir principalement les 47 pays les moins avancés (PMA) dans le monde dans leur parcours de développement. Avec son mandat et ses instruments en matière de capital, l'UNCDF conçoit des modèles de financement pour débloquer des ressources publiques et privées afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement économique local. L'UNCDF tente d'atteindre des poches de pauvreté là où les ressources disponibles pour le développement sont rares ; et lorsque les marchés financiers ne sont pas pleinement développés, ce qui entraîne des avantages biaisés de la croissance nationale excluant une grande partie de la population.

L'UNCDF a joué un rôle déterminant dans l'avancement de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) principalement dans les PMA, ainsi qu'en coopération avec les gouvernements locaux et les acteurs du secteur privé. L'UNCDF entend désormais accroître ses investissements en initiant un partenariat avec un partenaire qui peut répondre aux besoins techniques de son bénéficiaire, OMVG, qui viserait à catalyser davantage de financement pour la réalisation des ODD à partir de sources publiques et privées. L'UNCDF peut utiliser une combinaison de subventions, de subventions remboursables, de prêts et de garanties pour soutenir des modèles de financement novateurs à un stade précoce et pour mettre en place des projets d'investissement transformationnel.

2.3. À propos du Mouvement Blue Peace

Blue Peace est un mouvement mondial croissant visant à développer une culture de paix et à favoriser la préservation des précieuses ressources de l'eau douce tout en réalisant l'utilisation équitable et durable de l'eau au-delà des frontières, des secteurs et des générations. Le Mouvement Blue Peace vise la création d'un nouvel espace de développement et politique pour ceux qui croient en une société ouverte et mobile. Sa vision est d'aller vers une gestion durable, intégrée, intersectorielle et transfrontalière de l'eau pour les personnes et la planète, conduisant à la prospérité et à la paix. Il le fait en utilisant l'eau comme point d'entrée pour la coopération transfrontalière et intersectorielle ainsi que pour l'investissement d'impact. Le Mouvement pour la paix bleue apporte une approche coopérative, plus pertinente que jamais à un moment où la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'expansion industrielle exercent une pression de plus en plus forte sur l'approvisionnement en eau. Cette pression s'accroît d'autant plus rapidement que moins de 2 % des eaux usées dans le monde sont recyclées, tandis que les écosystèmes sont perturbés par l'impact du changement climatique (Wennubst, et al., 2020).

En 2015, la Suisse s'est réunie avec 14 autres pays pour mettre en place le Groupe d'experts mondial de haut niveau (Groupe d'experts) sur l'eau et la paix avec le <u>Geneva Water Hub</u> en tant que Secrétariat. Avec ce Groupe d'experts, l'initiative Blue Peace est devenue un mouvement mondial multipartite. En 2017, le Groupe d'experts a publié son rapport final <u>'A Matter of Survival'</u> avec des recommandations spécifiques sur la façon de promouvoir l'eau comme instrument de coopération et de paix, y compris une recommandation sur l'innovation financière pour la coopération en matière d'eau.

Le Mécanisme de financement de Blue Peace tente de mettre en œuvre cette recommandation sur l'innovation financière en

matière de coopération en matière d'eau en créant de nouvelles façons pour les entités régionales, sous-régionales et locales (non souveraines) d'accéder au capital financier pour les investissements dans des portefeuilles transfrontaliers et multisectoriels de l'eau.

Blue Peace a de nombreux contributeurs, pour plus d'informations voir le site Web: https://www.thebluepeace.org.

2.4. À propos de l'Organisation du bassin du fleuve Gambie

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) a été créée en 1978 et regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal. Le Haut-Commissariat est l'organe d'exécution des programmes de développement intégré des pays membres pour une exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal.

La mission principale de l'OMVG est l'exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins fluviaux de la Gambie, kayanga-Geba et Koliba-Corubal. Pour ce faire, elle doit atteindre l'autosuffisance énergétique et alimentaire, promouvoir les canaux de transport, réduire la vulnérabilité des économies des États membres aux risques climatiques et préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans les bassins versants des trois rivières. Il doit également promouvoir et entreprendre des études et des travaux de développement sur les trois bassins (OMVG, 2020).

3. Aperçu des Termes de référence

La section ci-dessous vise à donner un aperçu des trois composantes du mandat de la présente demande de proposition.

3.1. L'objectif de l'Appel à Proposition

L'objectif de cette AP est d'identifier un partenaire consultant (ou consortium) qui soutiendra l'OMVG (en tant que bénéficiaire du financement du développement du Programme de financement de Blue Peace) autour de trois Lot :

- Lot numéro 1. Principal livrable Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) : Développer un plan directeur moderne, basé sur le digital, et intégré et son premier Plan d'investissement conjoint (Master Plan). C'est le principal livrable de cette mission. Pour mieux comprendre le mandat, on s'attend à ce que les fournisseurs de services lisent l'Annexe 2 : Termes de référence du Plan directeur pour le développement intégré des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal.
- ii) Lot numéro 2. Sous-livrable Assistance technique : Fournir un soutien technique dans les domaines nécessaires à l'OMVG pour :
 - a. Amener sa capacité au niveau qui lui permettra de fournir ses services aux États membres de manière efficace
 - b. Être en mesure de répondre aux exigences du nouveau Plan directeur.

La portée du programme d'assistance technique devrait couvrir au minimum les secteurs suivants de l'organisation :

- i. Planification stratégique et ingénierie,
- ii. Finances et investissements.
- iii. Gestion de l'environnement,
- iv. Planification de l'infrastructure,
- V. Conception de projet,
- vi. Supervision de la livraison de l'infrastructure.

On s'attend à ce que le début et l'achèvement des travaux d'assistance technique soient en même temps que ceux du développement du plan directeur.

Le fournisseur de services pour ce lot <u>DOIT</u> être distinct de l'entité qui développera le PDDI, mais peut ou ne

peut pas être le même que le fournisseur de services pour le lot 3.

Tous les autres aspects de ce lot (c.-à-d. arrangement institutionnel, lieu de travail, qualification du fournisseur de services retenu, processus d'évaluation et critères de sélection) seront conformes aux sections 4-9 du présent document et à l'information contenue dans le document de l'AP. La méthode de sélection du fournisseur de services pour ce lot sera la même que le processus de demande de proposition pour tous les autres lots.

Lot numéro 3. Sous-livrable – Revue du cadre légal, juridique et institutionnel : Fournir une revue et un examen du cadre légal, juridique et institutionnel existant. Les travaux ont pour but d'améliorer le fonctionnement de l'organisation OMVG et sa capacité à mettre en œuvre le nouveau PDDI.

La portée de l'examen juridique devrait couvrir au minimum les domaines suivants :

- i. Une analyse du cadre institutionnel et juridique existant de l'OMVG.
- ii. Une analyse de l'environnement réglementaire et législatif connexe dans les pays dans lesquels l'OMVG opère. L'accent sera mis sur la législation qui est pertinente pour les fonctions de l'OMVG.
- iii. Fournir des recommandations sur les améliorations institutionnelles du cadre juridique d'OMVG sur la base de l'analyse de la partie (I et II) ci-dessus, en tenant compte de ses plans futurs. L'objectif de cette amélioration est de permettre à l'OMVG de pouvoir créer, structurer et investir dans les projets qui proviendront du plan directeur du lot 1. Afin de mettre en œuvre le nouveau PDDI, l'OMVG doit attirer des ressources financières et non financières.
- iv. Fournir un rapport final pouvant faire l'objet d'une action qui permettra de mettre en œuvre les recommandations.

On s'attend à ce que les travaux d'examen juridique soient achevés pas plus tard que l'achèvement du développement du plan directeur. Le rapport de l'examen juridique et sa recommandation devraient accompagner le PDDI dans la présentation finale. On s'attend à ce que la chronologie du lot 3 ne soit pas supérieure à 3 mois.

Le fournisseur de services pour ce lot <u>DOIT</u> <u>être</u> distinct de l'entité qui développera le plan directeur, mais peut ou ne peut pas être le même que le fournisseur de services pour le lot 2. Tous les autres aspects de ce lot (c.-à-d. arrangement institutionnel, lieu de travail, qualification du fournisseur de services retenu, processus d'évaluation et critères de sélection) seront conformes aux sections 4-9 du présent document. La méthode de sélection du fournisseur de services pour ce lot sera la même que le processus de demande de proposition pour tous les autres lots.

3.2. Aperçu les critères d'acceptation des livrables

Les livrables attendus peuvent être divisées en trois composants principaux :

- i) Lot numéro 1. Principal livrable Plan Directeur de Dévelopement Intégéré (PDDI) : Un plan directeur entièrement vérifié et approuvé des bassins de trois rivières mentionnées ci-dessus. Cela inclura également un plan d'investissement (Master Plan) conjoint tel qu'indiqué dans le mandat du plan directeur joint à l'annexe 2. Le plan directeur sera livré en format numérique et papier. Le processus du PDDI suivra toutes les normes internationales de production d'un plan directeur transfrontalier du bassin fluvial. Il existe plusieurs rapports obligatoires pour ce composant. Ceux-ci sont couverts en détail à l'article 7.2 (Rapports) de l'annexe 2.
- Lot numéro 2. Sous-livrable Assistance technique : Un programme d'assistance technique bien conçu et entièrement mis en œuvre. La mise en œuvre du Programme d'assistance technique par le soumissionnaire retenu sera menée en accord avec le développement du PDDO. L'élaboration du PDDI servira à renforcer la capacité de l'OMVG en tant que bénéficiaire du projet afin de permettre à l'organisation d'élaborer des plans directeurs par euxmêmes en recréant le processus et les étapes prises pour produire ce plan directeur ainsi que pour partager les

meilleures pratiques et les leçons tirées de la composante PDDI de ces termes de référence. Le programme d'assistance technique aidera également l'OMVG à répondre aux exigences nécessaires pour le lot 1 : Plan Directeur.

Lot numéro 3. Sous-livrable - Revue du cadre légal, juridique et institutionnel : Un rapport d'examen légal et juridique qui décrit les bases des réformes institutionnelles de l'OMVG qui permettront à l'organisation d'avoir un accès direct aux ressources financières et non financières afin d'apporter les avantages que le bassin fluvial accorde à ses États membres.

3.3. Le rôle de l'UNCDF

L'UNCDF sera l'entité finançant le.s fournisseur.s des services pour cet AP. De plus, UNCDF fournira le soutien nécessaire au.x fournisseur.s de services techniques identifié.s pour s'acquitter des trois principaux objectifs tels que décrits aux articles 3.1 et 3.2. L'UNCDF soutiendra le partenaire en étroite coordination logistique avec l'OMVG, et en coordination sur le terrain avec les collectivités territoriales et communautés locales et la sensibilisation des parties prenantes qui sont nécessaires pour élaborer le PDDI, coordonner l'assistance technique et fournir les résultats décrits à la section 3.2 de manière satisfaisante.

3.4. Étapes et calendrier de paiement

3.4.1. Lot numéro 1. Principal livrable - PDDI

Des détails supplémentaires sur les jalons et ce que chacun implique peuvent être trouvés dans l'annexe 2. L'étape et le paiement du PDDI sont les suivants :

Numéro de paiement	Étape	Temps estimé de soumission	Paiement en pourcentage de la valeur totale du contrat, à verser sur approbation écrite par le président du comité de direction
1	Signature du contrat		10%
	Rapport initial et description de la méthodologie et Calendrier de la phase 1	1 ^{er} mois	
	Rapport provisoire de Phase 1 (y compris la validation)	3° mois	
2	Rapport final pour la phase 1 (y compris la validation)	4° mois	25%
	Rapport provisoire de la phase 1 (y compris la validation)	7 ^e mois	
3	Rapport final pour la phase 2 (y compris la validation)	8 e mois	30%
	Rapport provisoire de Phase 3 (y compris la validation)	11° mois	
4	Rapport final pour la phase 3 (y compris la validation)	12 ° mois	35%
Total		_	100%

Les phases sont décrites à l'annexe 2, section 5.4 à partir de la Page 10. Les paiements seront effectués sur la base

du rapport final par phase.

3.4.2. Lot numéro 2. Sous-livrable - Assistance technique

L'étape et le paiement de l'assistance technique se feront comme suit :

Numéro de paiement	Étape	Temps estimé de soumission	Paiement en pourcentage de la valeur totale du contrat à verser lors de l'acceptation écrite par le président du comité de direction
1	Signature du contrat		10%
	Rapport initial et description de la méthodologie et calendrier de la phase	1 ^{er} mois	
2	Rapport final pour la phase 1, détaillant les activités d'assistance techniqe effectuées et le calendrier de la phase 2 (y compris la validation)	4º mois	25%
3	Rapport final pour la phase 2 détaillant les activités d'assistance technique effectuées et le calendrier de la phase 3 (y compris la validation)	8 ^e mois	30%
4	Rapport final pour la phase 3 (y compris la validation)	12 ^e mois	35%
Total			100%

Veuillez noter que ces jalons coïncident avec les phases du PDDI. Toutefois, les rapports de cette partie se réfèrent aux rapports d'assistance technique.

3.4.3. Lot numéro 3. Sous-livrable - Revue du cadre légal, juridique et institutionnel :

L'étape et le paiement pour ce sous-livrable sont les suivants :

Numéro de paiement	Étape	Temps estimé de	Paiement en pourcentage de
		soumission	la valeur totale du contrat à
			verser à l'acceptation écrite par
			le président du comité de
			direction
1	Signature du contrat		10%

	Rapport initial et description de la méthodologie à utiliser	1 ^{er} mois	
2	Ébauche des rapports initiaux	2 ^e mois	40%
3	Rapports finaux (y compris la validation)	3° mois	50%
Total			100%

4. Arrangements institutionnels

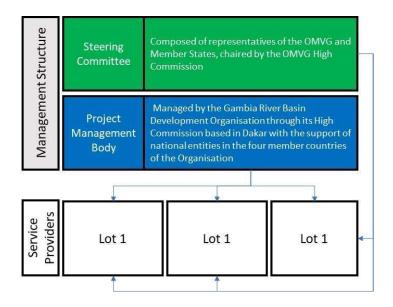
4.1. Gestion du projet

Dans cette section, les trois lots sont décrits collectivement comme « le projet » et seront régis par la même structure de gestion. Ceci est fondé sur l'annexe 2 de l'article 9.

Le projet sera géré par l'Organisation de développement du bassin fluvial de Gambie (OMVG) par l'intermédiaire de son Haut-Commissariat basé à Dakar avec le soutien d'entités nationales dans les quatre pays membres de l'Organisation (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal) et de l'UNCDF.

Le Haut-Commissariat, en tant que propriétaire du projet, sera chargé de superviser les trois composantes du projet : Développent du PDDI et Plan d'investissement, Assistance Technique et de la Revue de cadre légal, juridique et institutionnel. Le Haut-Commissaire veillera également à ce que les États membres, par l'intermédiaire de leurs experts, participent à la conception et à la mise en œuvre de ce PDDI. Le Haut-Commissaire mettra en place deux structures de gestion de niveau : l'organe de gestion de projet et le comité de direction. L'UNCDF soutiendra l'organe de gestion de projet en fournissant du personnel technique pour soutenir directement la capacité de l'OMVG de gestion du projet. Par conséquent, la direction d'OMVG sous la direction de management du haut-commissariat sera responsable de la gestion quotidienne des fournisseurs de services.

Le comité de direction sera mis en place et composé de représentants de l'OMVG et des États membres, présidé par le Haut-Commissaire de l'OMVG. Le travail du comité de direction sera de superviser la gestion du développement de PDDI, l'efficacité de l'assistance technique et l'examen juridique. Dans cette supervision, l'unité de gestion devra, au besoin, faire appel à des spécialistes dans divers domaines afin d'obtenir leurs opinions et recommandations. L'OMVG fournira aux prestataires toutes les informations techniques nécessaires et disponibles pour une exécution réussie de l'affectation. Il fournira également un soutien administratif dans l'ensemble du domaine de l'étude (au sein de ses quatre États membres). En outre, le Président du Comité directeur est chargé de certifier l'acceptation des livrables et d'autoriser le décaissement des paiements. Après avoir reçu la certification du comité de direction, l'UNCDF versera les paiements selon le calendrier et les jalons de la section 3.4 ci-dessus.



5. Emplacement, durée et début des travaux

5.1 Emplacement des travaux

Les prestataires de services devraient travailler principalement à partir de Dakar, au Sénégal. Un espace de bureau spécifique sera attribué aux fournisseurs de services au sein du siège social d'OMVG. Les prestataires de services devraient voyager dans les quatre pays membres de l'OMVG: la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

5.2 Durée du travail

La durée prévue du contrat sera d'une période d'un (1) an, comme indiqué à l'annexe 2 de l'article 6 (Annexe de déclaration et de mise en œuvre). Toutefois, en raison de l'incidence du COVID-19, du point de vue de l'appel d'offres, le document de l'AP indique à la section 3. (Fiche de données d'offre partie 19) que la « durée maximale prévue du contrat » sera d'une durée de deux (2) ans. Cette année supplémentaire est assujettie à l'article 9 du présent document.

5.3 Début du travail

La date prévue du début est indiquée dans le document de l'AP à l'article 5. (Bid Data Sheet) en tant qu'élément numéro 18 du BDS. La date prévue pour commencer est le 1er août 2020.

6. Qualification des fournisseurs de services

Les qualifications des fournisseurs de services retenus sont indiquées dans le document de l'AP à l'article 4. (Critères d'évaluation). Cela couvre les critères d'examen préliminaire, les critères d'admissibilité et de qualification minimale et les critères d'évaluation technique.

7. Exigences en matière de rapports

L'UNCDF exigera que des rapports trimestriels et financiers soient soumis. L'UNCDF peut demander des rapports supplémentaires si nécessaire. On s'attend à ce que tous les rapports soient dans un format écrit, papier et numérique. Le format de rapport pour OMVG est indiqué dans l'annexe 2 de l'article 6 (Annexe de déclaration et de mise en œuvre) ainsi que dans d'autres parties de ce document.

8. Examen et paiement

Le livrable des prestataires de services retenus doit être accepté par le comité directeur mentionné à l'annexe 2 de l'article 9 (Cadre institutionnel) et à l'article 4 du présent document. À la confirmation de l'organe que les livrables ont été acceptés, l'UNCDF effectuera les paiements.

9. Extensions

Sous réserve de l'approbation de l'UNCDF, une prolongation de délai peut être approuvée pour la mise en œuvre de l'un des trois lots sans frais supplémentaires, à condition que les retards soient justifiés et ne soient pas directement imputables à la performance des fournisseurs de services, si spécifié dans « Bid Data sheet » dans le document de demande de proposition. Cette prolongation est soumise aux approbations du comité directeur de l'OMVG et de l'UNCDF.

10. Documents annexes

Annexe 2 : Termes de référence du plan directeur de développement intégré des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal.

Références

OMVG. (2020, 18 avril). *Organisation de développement du bassin fluvial de Gambie (OMVG)*. Extrait du site Web de l'OMVG: https://www.omvg.org/